

*Immigration—Loi*

Nous devons nous demander s'il ne conviendrait pas d'accorder plus de points aux immigrants qui ont déjà des parents au Canada. Nous devons songer à étendre la définition de la catégorie de la famille. Voilà ce que nous devons faire. Voilà comment nous devons essayer de résoudre le problème de ceux qui ne peuvent pas obtenir que leurs familles les rejoignent au Canada. Ce n'est pas en mettant l'accent sur nos lois visant les réfugiés que nous pouvons les aider. Cela ne fait que donner l'impression que des Canadiens ne peuvent pas faire venir leurs parents de l'étranger parce que nous acceptons trop de réfugiés. Ce n'est pas une bonne façon de procéder. C'est répréhensible. J'exhorte le gouvernement à faire la distinction entre les deux catégories d'immigrants et à assumer ses responsabilités.

Selon la convention de Genève, le Canada a certaines obligations envers la communauté internationale en ce qui concerne l'immigration et plus particulièrement les réfugiés. Nous ne pouvons pas adopter une mesure sur les réfugiés dans le vide. Nous ne pouvons pas nous occuper seulement du problème des réfugiés. Nous devons reconnaître, comme les gouvernements libéraux le faisaient auparavant que, pour résoudre le problème, il faut travailler de concert avec d'autres pays. Nous ne pouvons pas adopter une mesure aussi régressive que le projet de loi C-55 dans l'espoir que le problème disparaîtra. Il ne disparaîtra pas.

Le gouvernement a aussi le devoir de renseigner les gens sur l'évolution de la loi sur les réfugiés. Il est trop facile de dire: «Le gouvernement libéral nous a laissé tout un gâchis. Nous essayons d'y mettre un peu d'ordre». Qu'y avait-il auparavant et comment faisons-nous un choix à l'époque?

A mon avis, le problème des réfugiés que nous connaissons maintenant est un nouveau phénomène. Dans les années 60 et 70, nous pouvions envoyer nos agents d'immigration à l'étranger pour qu'ils puissent décider, selon certains critères, quels réfugiés obtiendraient un visa. Les Canadiens pouvaient alors parrainer les réfugiés et les installer dans leurs propres localités à travers le Canada. Ce système fonctionnait de façon très ordonnée et efficace. Ensuite, vers la fin des années 70 et au début des années 80, les réfugiés ont cessé d'attendre dans des camps que les agents d'immigration veillent bien leur établir un visa. Ils venaient dans notre pays par divers moyens et revendiquaient le statut de réfugié. Il nous a donc été nécessaire d'adapter l'ancienne structure et l'ancien système. C'est de là que vient le problème. Il n'est pas question de gâchis laissé par un gouvernement à un autre.

Je crois qu'il revient à tout gouvernement, quelle que soit son allégeance politique, de prêter main-forte aux infortunés. Il me semble toutefois que le gouvernement n'a pas fait état avec toute la franchise voulue des nouvelles dimensions que prend le phénomène des réfugiés. Nous sommes devant une réalité nouvelle qui nécessite un nouveau système et un nouveau mécanisme permettant de traiter de façon juste et humaine et dans des délais raisonnables les cas de ceux qui se trouvent au Canada et de ceux qui revendiquent le statut de réfugié. Voilà pourquoi le gouvernement a fait préparer le rapport Plaut peu

avant de quitter le pouvoir. On visait à déterminer quelle démarche le Canada adopterait face à la marée montante des réfugiés dans le monde.

Puis, le gouvernement actuel est entré en fonction. Le rapport Plaut était très étoffé et très riche et il proposait une orientation. Il a fallu attendre que trois ou quatre ministres de l'Immigration conservateurs se succèdent pour qu'on prenne position sur ce rapport et qu'on décide de la marche à suivre et des éléments auxquels on allait donner suite.

Le gouvernement actuel a donc tardé à se former. Divers ministres ont promis que le rapport Plaut, ou du moins son esprit, serait rapidement traduit en une mesure législative. On nous a dit que cela serait fait dès 1985. Puis on nous a dit qu'il faudrait attendre jusqu'en 1986. Or, l'année 1987 est déjà avancée et nous nous apprêtons seulement à étudier cette mesure législative à l'étape de la deuxième lecture. Selon moi, le gouvernement a fait traîner les choses en ce qui a trait au rapport Plaut, alors que le comité permanent a travaillé pendant de longues heures et déployé d'énormes efforts.

Que s'est-il passé à la fin de cette consultation qui a duré trois ans? On s'est moqué de ce processus. Non seulement le gouvernement a beaucoup tardé à répondre officiellement, mais également, lorsqu'il a décidé de le faire, il n'a pas tenu compte des résultats de cette consultation. Le ministre a passé 40 minutes cet après-midi à nous dire à quel point le régime était juste et merveilleux, et à nous préciser le genre d'initiatives que le gouvernement et lui-même prenaient dans le cas du projet de loi C-55.

Par qui ces prétentions sont-elles appuyées? Je demande au ministre de nommer un organisme non gouvernemental qui à tout le moins laisse entendre qu'il est peut-être en faveur de ce projet de loi. Je souligne le mot «peut-être». Où sont donc ces gens qui ont participé à la consultation et qui félicitent le ministre? C'est vraiment merveilleux. Il se sert du sondage Goldfarb et affirme que 83 p. 100 des Canadiens souscrivent à ce projet de loi. Cependant, le sondage nous a également appris que 75 p. 100 des Canadiens voulaient un régime juste. Il sait fort bien, tout comme moi, que les Canadiens n'ont peut-être pas eu la possibilité de lire le projet de loi en entier. S'ils l'avaient fait, alors on serait bien loin de ce chiffre de 83 p. 100, pour ce qui est du nombre de personnes qui trouvent ce régime juste. Les Canadiens ont signalé par leur vote qu'ils voulaient un régime juste. La question fondamentale est donc de savoir si ce projet de loi l'est.

● (1630)

Ceux qui ont pris le temps et la peine de lire le projet de loi ont rendu leur verdict. Et quelle est leur décision? Que disent ces gens?

M. Tom Clark, un travailleur infatigable pour le Comité inter-Églises sur les réfugiés a déclaré:

Au lieu de donner aux gens accès au Canada, on dresse des barrières, et au lieu de faire en sorte que le Canada soit en avance par rapport aux pays européens, le ministre de l'Immigration a ramené notre pays à leur niveau, ce qui est vraiment méprisable.